

# Bienvenue au Collège Saint-Etienne

Section fondamentale



Belle année  
2021-2022

Dans notre école, grandir est un plaisir ;  
l'enfant y développe le "plus" qui est en lui.

Avenue des Prisonniers de Guerre, 42  
1490 Court-St-Etienne

Tel : 010/61.17.96

E-mail : [cecile.retif@csteh.be](mailto:cecile.retif@csteh.be)

Site internet: [www.cste-fond.be](http://www.cste-fond.be)





Mot de la directrice

Règlement d'ordre intérieur

Les projets

Communication

Horaire

Éducation physique et natation

Administration

Classes de dépaysement

Potage et repas chauds

Dates importantes

Notes de frais

Acteurs de l'école

Étude et garderie

Lieux d'échanges

Centre P.M.S.

Bus scolaire

Promotion de la Santé à l'École

FLA





L'invitation du vert à renaître est bien là.

Elle n'est ni un songe ni un mirage, et réintègre nos vies petit à petit.

Le VERT...

La permission...

Un laissez-passer mais pas que...

Une couleur à la fois énergique et sereine - rappelant la nature et l'insouciance, dont on s'est presque accoutumé de l'absence en regrettant fatalement les bienfaits!

Alors peu importe sa nuance, qu'elle soit pomme - prairie ou autre, nous comptons bien abuser de cette teinte revenue de nulle part et qui a tant manqué, et faire de 2021/2022 une année où l'on profitera inlassablement de la joie qu'avec certitude ce code nous renverra!

# Belle année 2021-2022

Cécile Rétif





# Les projets

Projet  
éducatif

Projet  
d'établissement

Projet  
pédagogique

Contrat  
d'objectifs



# Projet éducatif



L'école fondamentale du Collège St-Etienne ne sépare pas l'éducation humaine de l'éducation chrétienne.

Une communauté éducative d'enseignement catholique est ouverte au monde respectant et cultivant les différences afin que rien d'humain ne lui soit étranger mais en même temps, elle se laisse interpeller par la personne du Christ et son message.

Sa visée pédagogique est l'éducation de la personne, équilibrant le développement physique, intellectuel et spirituel, la créativité et les exigences du savoir.

Ses principes demandent aux éducateurs, aux parents et aux enfants, une ouverture réelle sur les valeurs qui caractérisent le chrétien d'aujourd'hui,

C'est-à-dire :

- Une attitude d'accueil, d'amour et de pardon qui reconnaîtra la richesse des différences sociales, culturelles et raciales.
- Un esprit de respect et de tolérance pour ce que vivent les autres dans leurs démarches positives et particulièrement dans le domaine de la spiritualité ou de la recherche d'un sens à la vie.
- Un climat de confiance et d'amitié permettant le travail en équipe et le développement harmonieux de la personne.
- Un souci d'engagement réel, une discipline personnelle, un esprit d'initiative constructive qui prennent en compte les contraintes de la vie communautaire.
- Une éducation à la liberté qui suppose la conscience du devoir.



Retour aux projets



# Projet pédagogique



Afin de préparer l'enfant à vivre dans le monde qui l'entoure, d'y prendre une part active et d'y exercer sa responsabilité, l'école s'engage à développer :

Une pédagogie **globale** qui s'adresse à la personnalité de l'enfant, à son savoir, son savoir-faire et son savoir-être.

Une pédagogie **active** qui éveille et entretient le désir d'apprendre, qui suscite le sens social, qui cultive la disponibilité, l'adaptation et la volonté au changement et qui fait place à l'initiative et au travail autonome.

Une pédagogie **fonctionnelle** qui développe l'esprit critique et qui vise à rendre l'enfant conscient du « pourquoi » de ce qu'il apprend.

Une pédagogie **interdisciplinaire** qui donne un sens aux activités, pourvu qu'elles soient mises en relation, orientées vers un objectif précis.

Une pédagogie **différenciée** qui permet de varier les méthodes et de construire une diversité des modes et des besoins d'apprentissage de l'enfant.

L'école veut faire progresser l'enfant en privilégiant sa réussite plutôt qu'en sanctionnant ses échecs. Les évaluations formatives et sommatives lui permettront de se structurer afin de réussir les évaluations certificatives de 2ème et 6ème primaire. La continuité des apprentissages en cycle permettra à l'élève de construire ses savoirs sur ce qu'il a déjà intégré précédemment.

Les parents et les éducateurs doivent être des adultes qui sont là pour aider les enfants à prendre leurs responsabilités et à se rendre maître de leurs activités.

Tous les membres de la communauté éducative s'engagent à adhérer à ce projet, à collaborer à sa réalisation et aux ajustements qu'il nécessite.



[Retour aux projets](#)

# Projet d'établissement



## Le plaisir d'apprendre

*Plus l'enfant sera heureux de venir à l'école, plus son plaisir d'apprendre grandira ... Nous donnons du sens aux apprentissages et reconnaissons l'enfant dans ses talents.*

## Les outils d'apprentissages et la mise en valeurs des dons

*« L'émulation et non la compétition » est la règle d'or. Nous voulons donner à l'enfant, à quelque niveau qu'il soit, les moyens de progresser, de se construire, de développer le plus qui est en lui.*

## L'enfant citoyen

*Être citoyen, c'est être responsable de soi-même dans sa vie privée et dans la société.*

## Vivre en chrétien

*Notre école chrétienne joue un rôle crucial : c'est en même temps un lieu de rencontre pluraliste et un lieu de proposition de la foi. Notre pastorale scolaire éveille aux valeurs humaines et spirituelles à la lumière de l'évangile.*

Suite



# Projet d'établissement



Voici les objectifs **atteints** lors de nos projets d'établissement précédents et qui continuent à vivre comme bonnes habitudes de l'école.

Le plaisir  
d'apprendre

Les outils  
d'apprentissages et la  
mise en valeurs des  
dons

L'enfant  
citoyen

Vivre en  
chrétien

## Projet 2019-2022

Ce nouveau projet d'établissement a été construit durant l'année 2019-2020 par le Conseil de Participation (parents, enseignants, P.O.). Il est d'application de septembre 2019 à juin 2022 et évalué 2 fois par an...

Le plaisir  
d'apprendre

Les outils  
d'apprentissages et la  
mise en valeurs des  
dons

L'enfant  
citoyen

Vivre en  
chrétien

### Lexique :

CoBj : contrat d'objectifs,

OSSA1 (Objectif Spécifique Stratégies Actions 1) : écrire,

OSSA 2 (Objectif Spécifique Stratégies Actions 2) : bien-être,

OSSA 3 (Objectif Spécifique Stratégies Actions 3) : traitement de données,

MEGA : Mon Engagement pour Garantir l'Avenir

TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement





|   |           |
|---|-----------|
| Enrichir l'enfant par des éveils et des activités extérieures accessibles à tous.                     | 2002/2003 |
| Créer des échanges linguistiques.   | 2003/2004 |
| Fréquenter la bibliothèque  | 2003/2004 |
| Prendre possession des lieux communs  | 2003/2004 |
| Apprendre le néerlandais : 2 <sup>ème</sup> maternelle à 6 <sup>ème</sup> primaire.                   | 2004/2005 |
| Echanges linguistiques (correspondance, rencontres, ...).   | 2007/2008 |
| Enrichir l'enfant par des activités extérieures (théâtre, ...).                                       | 2006/2007 |
| Promouvoir la mise en valeur des travaux des élèves par des expositions.                              | 2009/2010 |
| Réaliser des chronos en mathématiques.  | 2009/2010 |
| Enrichir le vocabulaire en expression orale et écrite   | 2011/2012 |
| Faire appel ou rencontrer des personnes ressources  | 2012/2013 |
| Manipulations au service de la numération   | 2011/2012 |
| des grandeurs   | 2012/2013 |
| des solides et figures  | 2013/2014 |
| des liens logiques  | 2014/2015 |
| Aménager le centre de documentation et permettre aux élèves de le fréquenter                          | 2015/2016 |
| Développer des compétences en savoir écouter  | 2015/2016 |
| Gérer des situations concrètes de la vie quotidienne  | 2015/2016 |
| Définir et mettre en valeur des thématiques artistiques ou culturelles : « L'enfant fait son cinéma » | 2012      |
| - Rythme et musique   | 2013      |
| - L'expo des talents  | 2014      |
| - Histoire de l'école   | 2015      |
| - Créer et inventer   | 2016      |
| - Parcours d'artistes   | 2017      |
| - Comédie musicale  | 2018      |
| - « Chacun sa plume »   | 2019      |
| Travail bien fait grâce à la comédie musicale   | 2017/2018 |



|  |           |
|--|-----------|
| Favoriser les passages de cycle dans l'école.  | 2003/2004 |
| Construire sa méthode de travail.  | 2004/2005 |
| Elaborer une pédagogie du défi.  | 2004/2005 |
| Structurer les documents.  | 2004/2005 |
| Animation pour les 6 <sup>èmes</sup> primaires avec titulaires, PMS,...  | 2006/2007 |
| Mettre en place des outils de continuité : synthèses, docimologie, ...   | 2008/2009 |
| Mettre en place des actions de remédiation et de dépassement   | 2012/2013 |
| Programmer son travail à domicile :  |           |
| 6/8 : trouver les bons outils pour le réaliser   | 2014/2015 |
| 8/10 : apprendre à organiser son travail à court terme   | 2014/2015 |
| 10/12 : organiser son travail à long terme   | 2014/2015 |
| Autonomie : en maternelle, l'enfant à l'honneur  | 2015/2016 |
| Autonomie: 10/12 : - apprendre à étudier seul (cahier d'étude)   | 2015/2016 |
| En maternelle, donner l'occasion à chaque enfant, pendant une semaine, d'être au centre de la classe. (Enfant à l'honneur) | 2015/2016 |





|   |           |
|---|-----------|
| Installer le projet du bonhomme dans chaque classe.   | 2002/2003 |
| Faire vivre le carnet de courtoisie.  | 2003/2004 |
| Cibler les mots d'ordre sur 2 jours par mois et évaluer   | 2005/2006 |
| Communiquer avec les acteurs : fascicule, ...   | 2005/2006 |
| Communiquer entre les parents grâce à l'internet.   | 2005/2006 |
| Qualité de vie d'un enfant : le sommeil 05, le petit déjeuner 06, les collations 07, la respiration 08. | 2005/2008 |
| Poursuivre les dialogues auto-éducatifs : conseil de classe   | 2012/2013 |
| Chasse aux gaspillages (eau, portes, lumière)   | 2013/2014 |



Vivre en  
chrétien

# Projet d'établissement

Objectifs  
atteints



A la lumière du Christ, des valeurs humaines et spirituelles, le Pouvoir Organisateur, les enseignants et les parents veilleront à faire découvrir la richesse de l'autre dans sa différence.

2002/2010





### 1.1. Un cadre de vie riche en curiosité pour l'enfant

|    |  |                                    |
|----|--|------------------------------------|
| A) | - Employer les multimédias présents dans l'école (dresser la liste des biens ; établir une grille d'utilisation et de personnes ressources)<br><ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2,5 - 8</li> <li>▪ 8 - 12</li> </ul> - Rendre le multimédia attrayant dans le cadre des apprentissages<br>- Exploiter la bibliothèque de notre école | 12/2019<br>A poursuivre<br>06/2020 |
| B) | Mettre en valeur les espaces verts, les lieux de travail et les endroits de passage  | A poursuivre                       |
| C) | Utiliser les compétences de toute personne susceptible d'enrichir les activités scolaires en suscitant la collaboration entre les enseignants et les parents.  | 12/2019                            |
| D) | Proposer des activités gratuites et différentes sur le temps de midi : jeux de société, jeux de coopération (la CNV), contes, anciens jeux de cour, bibliothèque ouverte (responsabilité de l'A.P.)  | A poursuivre                       |
| E) | Mettre l'élève en éveil : s'interroger sur son cadre de vie  | A poursuivre                       |
| F) | Construire un esprit critique par rapport aux médias et aux informations recueillies   | 06/2020                            |
| G) | Favoriser le passage d'une année à l'autre en mettant en place des présentations par les élèves des points forts de leur classe  | 12/2019                            |

### 1.2. Mettre la langue française à l'honneur

|    |   |              |
|----|---|--------------|
| A) | Développer la lecture : vitesse, anticipation, compréhension, choix, plaisir, ... grâce au rallye-lecture, à la bibliothèque, ... |              |
| B) | Donner le goût et le plaisir de l'expression écrite grâce à un journal et une page « expression » sur le site de l'école          | A poursuivre |
| C) | Travailler la compréhension des consignes orales et écrites   | 12/2019      |
| D) | Apprendre à lire entre les lignes, à dégager le sens implicite d'un texte (inférence)   | 06/2020      |





### 1.3 Développer l'esprit mathématique

|    |                                   |              |
|----|-----------------------------------|--------------|
| A) | Défis mathématiques               | A poursuivre |
| B) | Estimer ses réponses              | A poursuivre |
| C) | Utiliser la terminologie adéquate | 06/2020      |

### 1.4 Eveil et esprit scientifique

|    |   |         |
|----|---|---------|
| A) | Organiser des sorties découvertes en lien avec les apprentissages   |         |
| B) | Promouvoir l'esprit scientifique, mettre l'élève en situation de construire ses hypothèses lors d'expériences et lui apprendre à valider ses résultats. | 06/2020 |
| C) | Participer aux classes de dépayement  |         |
| D) | Découvrir le patrimoine local en continuité   | 12/2019 |
| E) | Transférer ses apprentissages dans d'autres situations  | 12/2019 |

### 1.5. Néerlandais

|    |  |   |
|----|--|---|
| A) | Rencontrer la culture néerlandophone (sorties scolaires, livres, échanges linguistiques, correspondances, recettes )   |   |
| B) | Pratiquer au maximum le néerlandais oralement  |   |
| C) | Favoriser la compréhension à l'audition au 10/12   |   |
| D) | Renforcer l'apprentissage de la prononciation et sensibiliser à l'audition de la langue par : - le biais de la chanson<br>- les dialogues<br>- les échanges via les TICE | A poursuivre<br>A poursuivre<br>12/2019 |





## 1.6 Valorisation du sport à l'école

A) Lors des activités de psychomotricité en maternelles

|   |              |
|---|--------------|
| <p>Développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le goût du mouvement</li> <li>➤ Le plaisir de l'action motrice</li> <li>➤ La structuration spatiale</li> </ul> | A poursuivre |
|---|--------------|

B) Lors des activités d'éducation physique

|  |   |
|--|---|
| <p>Valoriser le développement corporel de l'enfant pour favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le développement de son capital-santé</li> <li>➤ La prise de conscience d'une hygiène de vie</li> <li>➤ la confiance en soi et l'épanouissement</li> <li>➤ Le goût d'une pratique sportive régulière</li> <li>➤ Le sens de l'effort (le dépassement de soi)</li> </ul> <p>L'esprit d'équipe, de collaboration, relationnel et sportif au travers des différentes activités (J.O., coupe du monde, cross, triathlon en 6<sup>ème</sup> )</p> | <p>A poursuivre 12/2019</p> <p>A poursuivre</p> |
|--|---|

## 1.7 Projets culturels et artistiques

|  |         |
|--|---------|
| <p>Développer la créativité, le goût du beau</p> <p>Définir et mettre en valeur une thématique artistique et/ou culturelle commune par année scolaire :</p> <p>- « thème à définir »</p> | 06/2020 |
|--|---------|

## 1.8 Développer le sens du travail bien fait

|  |         |
|--|---------|
| - L'écriture, la plume de l'artiste, ... | 12/2019 |
|--|---------|





## 2.1 Apprendre à apprendre

|    |  |                                    |
|----|--|------------------------------------|
| A) | Se former en gestion mentale pour l'équipe pédagogique   |                                    |
| B) | Pour les enfants : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comprendre ce qui est à apprendre</li> <li>➤ Comprendre pourquoi on apprend (objectif de l'apprentissage)</li> <li>➤ Découvrir différentes manières d'apprendre et d'exploiter ses forces et ses limites dans sa méthode de travail (2,5 -10)</li> </ul> | A poursuivre<br>12/2019<br>06/2020 |
| C) | Pour les parents : être informés sur la gestion mentale pour accompagner son enfant  | Premier trimestre                  |

## 2.2 Autonomie

Dans un environnement favorable, grâce à un climat de confiance, l'enfant construira son autonomie pour devenir progressivement auteur et responsable de ses apprentissages, de ses comportements, à l'école, comme à la maison.

|    |  |   |
|----|--|---|
| A) | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Penser à son matériel,</li> <li>➤ Se déplacer dans un cadre organisé (définir les différentes balises espace/temps)</li> <li>➤ Se prendre en charge au quotidien (gérer son matériel scolaire et ses affaires personnelles, hygiène, ...)</li> <li>➤ Se rendre compte de ses richesses et limites (autoévaluation) :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5-8 : via les bulletins, le respect mutuel et une échelle d'évaluation du comportement</li> </ul> </li> </ul> | A poursuivre<br>A poursuivre<br>06/2020<br><br>A poursuivre |
| B) | En maternelle, <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cahier d'autonomie par trimestre (2è &amp; 3è maternelles)</li> </ul>  | A poursuivre  |
| C) | En primaire, <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Planifier ses tâches et gérer son temps de manière enrichissante</li> </ul>  | A poursuivre  |
| D) | Programmer son travail à domicile : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre une information à la maison</li> <li>5/8 : - Apprendre à travailler seul (cahier d'étude)</li> <li>8/12 : - Apprendre à travailler seul (cahier d'étude)</li> </ul>   | A poursuivre<br>12/2019<br>A poursuivre                     |
| E) | Gérer son temps pour construire les étapes de sa journée avec sérénité   | 12/2019   |



## 2.3. Remédiation et dépassement (différencier)

|    |  |              |
|----|--|--------------|
| A) | - Mettre en place des groupes de besoins en maternelle<br>- Mettre en place des groupes de besoins en primaire | 12/2019      |
| B) | Proposer des activités de natures et/ou de niveaux différenciés  | A poursuivre |

## 2.4. Construire la confiance en ses moyens

|    |   |         |
|----|---|---------|
| A) | Présenter un sujet personnel (expositions, élocutions, devoir libre, ...) | 06/2020 |
|----|---|---------|

## 2.5. Franchir les tremplins

|    |   |  |
|----|---|--|
| A) | Assurer les tremplins maternelle et primaire :<br>➤ Les activités en inter-cycle<br>➤ Les échanges de fin d'année<br>➤ Les changements de cours de récréation   | A poursuivre<br><br>12/2019                      |
| B) | -Assurer le tremplin vers le secondaire :<br>➤ Réunion informative pour les parents de 5 <sup>ème</sup> année.<br>➤ Matinée de vie au secondaire pour les élèves de 6 <sup>ème</sup> avec la collaboration des professeurs du secondaire.<br>- Assurer des rencontres entre les enseignants du fondamental et les enseignants de secondaire | A poursuivre<br>A poursuivre<br><br>A poursuivre |





### 3.1 Apprendre à devenir responsable

L'équipe pédagogique a choisi un thème par mois pendant 3 ans (cycle). Chaque classe adaptera le sujet aux réalités des élèves. Les parents, par le biais du calendrier et d'un rappel mensuel, s'intéresseront aux « mots d'ordre » et tenteront de les faire vivre à la maison.

|    |  |  |
|----|--|--|
| A) | Carnet de courtoisie contenant les mots d'ordre à préparer à la maison comme à l'école |  |
| B) | Règlements et charte de classe   |  |

### 3.2 Se connaître pour communiquer

Poursuivre le projet de sensibilisation à la communication non-violente (baptisée au sein de l'école, « Communication Nouvelle et Vivante » C.N.V.)

Des actions ponctuelles sont proposées par les membres de la cellule CNV.

Le Conseil de Participation via les instances qu'il représente (PO, parents, enseignants) apporte tout le soutien actif et financier nécessaire à ce projet.

1. Information donnée à la rentrée lors des réunions de parents et en cours d'année (journal de l'école, site internet,...) à propos de la mise en place du projet et des actions CNV au sein de l'école
2. Journée CNV : ateliers sur un thème : écoute, différence, coopération
3. Conférence bisannuelle
4. Pour ceux qui veulent aller plus loin et s'engager activement, des formations sont proposées
5. Animations ludiques adaptées à chaque âge
6. Projet et exploitation du bonhomme et de la girafe dans chaque classe
7. Formation d'enfants médiateurs en 10/12
8. Apprentissage des jeux de cour
9. Aménagement d'un container à jeux

Evaluation de la mise en place du projet et nouvelles formations adaptées aux besoins

12/2019  
06/2020







### 3.1 Apprendre à devenir responsable

L'équipe pédagogique a choisi un thème par mois pendant 3 ans (cycle). Chaque classe adaptera le sujet aux réalités des élèves. Les parents, par le biais du calendrier et d'un rappel mensuel, s'intéresseront aux « mots d'ordre » et tenteront de les faire vivre à la maison.

|    |  |  |
|----|--|--|
| A) | Carnet de courtoisie contenant les mots d'ordre à préparer à la maison comme à l'école |  |
| B) | Règlements et charte de classe   |  |

### 3.2 Se connaître pour communiquer

Poursuivre le projet de sensibilisation à la communication non-violente (baptisée au sein de l'école, « Communication Nouvelle et Vivante » C.N.V.)

Des actions ponctuelles sont proposées par les membres de la cellule CNV.

Le Conseil de Participation via les instances qu'il représente (PO, parents, enseignants) apporte tout le soutien actif et financier nécessaire à ce projet.

1. Information donnée à la rentrée lors des réunions de parents et en cours d'année (journal de l'école, site internet,...) à propos de la mise en place du projet et des actions CNV au sein de l'école
2. Journée CNV : ateliers sur un thème : écoute, différence, coopération
3. Conférence bisannuelle
4. Pour ceux qui veulent aller plus loin et s'engager activement, des formations sont proposées
5. Animations ludiques adaptées à chaque âge
6. Projet et exploitation du bonhomme et de la girafe dans chaque classe
7. Formation d'enfants médiateurs en 10/12
8. Apprentissage des jeux de cour
9. Aménagement d'un container à jeux

Evaluation de la mise en place du projet et nouvelles formations adaptées aux besoins

12/2019  
06/2020





### 3.3 Communiquer

|    |  |                         |
|----|--|-------------------------|
| A) | Poursuivre les dialogues auto-éducatifs :<br>- forum des élèves (8-12)<br>- conseil communal des enfants (9-12)  | A poursuivre            |
| B) | Etablir la communication entre les différentes implantations de notre collège (section fondamentale et les 2 sites du secondaire)  | A poursuivre            |
| C) | Faire vivre le site internet de l'école (agenda, ...)<br>- ajouter certains documents utiles (listes de matériel, ...)<br>- développer les traces laissées par les élèves (expression, néerlandais, ...) | A poursuivre<br>12/2019 |

### 3.4 Respecter

|    |  |                              |
|----|--|------------------------------|
| A) | <u>Être à l'écoute de son corps</u><br>En cycle ou en école, en lien avec l'Association des parents, des projets visant la santé seront construits et traités sur 2 ans, avec des partenaires extérieurs.<br>➤ Collation saine (jour du fruit)<br>➤ Favoriser le bien-être de chacun   | A poursuivre<br>12/2019      |
| B) | <u>Respecter son environnement</u><br>-Favoriser les projets et les activités en relation avec le respect de l'environnement (ramassage et tri des déchets, ...) dans nos classes, dans les cours de récréations et aux alentours de notre école<br>- Sensibiliser les élèves aux gaspillages (des énergies, de l'eau, de la nourriture, ...) en les rendant responsables par des petits gestes à adopter au quotidien | A poursuivre<br>A poursuivre |
| C) | <u>Accueillir l'autre dans sa différence</u>   |                              |





### 3.5 Devenir responsable

|  |  |         |
|--|--|---------|
|  | Quelle utilité pour l'écran ? (Tv, internet, jeux-vidéos, GSM) | 06/2020 |
|--|--|---------|

### 3.6 Aménagements de notre école

|    |  |                               |
|----|--|-------------------------------|
| A) | Aménager les espaces intérieurs :<br>- création d'espaces à citations  | 12/2019                       |
| B) | Aménager les espaces extérieurs :<br>- création d'un potager en collaboration avec le secondaire<br>- création d'un espace vert pour le cours d'éducation physique<br>- aménagement de la bande de terre de la cour primaire | 12/2019<br>06/2020<br>12/2019 |





## 4.1 Animation pastorale dans l'école

- Découvrir l'église ; expliquer et apprendre à respecter le rituel.
- Participer à une action caritative ou à un projet humanitaire.
- Etablir un lien étroit avec la paroisse.

## 4.2 Dans la communauté des Chrétiens

- Etablir une unité dans le programme.
- Vivre des célébrations religieuses lors des temps forts de l'année, en privilégiant les cycles et en construisant un fil rouge (thème pour l'année).
- Faire vivre un coin religieux dans chaque bâtiment et en classe.
- Faire progresser l'animation pastorale par la rencontre de personnes ressources.
- Apprendre à se recueillir et à respecter l'autre dans son silence.
- Faire grandir, chaque jour, les valeurs du projet éducatif.



# Contrat d'objectifs




Nos 3 objectifs spécifiques déclinés en stratégies sont d'application de 2019 à 2025 et seront évalués 2 fois par an...

 **Objectif spécifique 1** : Améliorer significativement les savoirs et compétences en *savoir écrire* pour tous les élèves.

Stratégie 1.1 : En développant la *production d'écrits*.


Stratégie 1.2 : En incluant *les outils numériques* au service de la production d'écrits.

 **Objectif spécifique 2** : Améliorer les savoirs et compétences en *traitement de données* pour tous les élèves

Stratégie 2.1 : En améliorant la compréhension des *consignes*.

Stratégie 2.2 : En améliorant la compréhension dans le *traitement de données*.

Stratégie 2.3 : En créant des temps spécifiques au travail de la *logique*.

 **Objectif spécifique 3** : Accroître les indices de bien-être et du climat scolaire dans la cour, la garderie, les toilettes, le couloir, les classes et les abords de l'école.

Stratégie 3.1 : En aménageant l'école.

Stratégie 3.2 : En développant la communication.

Stratégie 3.3 : En rendant les enfants autonomes et responsables.

Stratégie 3.4 : En prévenant la violence.

Stratégie 3.5 : En organisant un temps " temps mieux".

Stratégie 3.6 : En créant des outils numériques.



Le Délégué aux Contrats d'Objectifs (DCO) viendra évaluer nos objectifs en 2022 et en 2025.



Retour aux projets





Afin de s'assurer de la maîtrise de la langue d'apprentissage par tous les élèves, le Pacte pour un enseignement d'excellence a prévu, d'une part, de renforcer les programmes d'accompagnement et de remédiation des élèves primo-arrivants et allophones en particulier pour aider à la maîtrise de la langue de l'enseignement et, d'autre part, d'investir des moyens supplémentaires dans les dispositifs spécifiques de réduction des inégalités dans les acquis langagiers.

À ce titre, le décret du 7 février 2019 prévoit, d'une part, de redéfinir le public cible afin que chaque enfant primo-arrivant ou qui ne maîtrise pas la langue de l'enseignement puisse générer un encadrement spécifique pendant une période de 24 mois, et d'autre part, d'ajuster des périodes d'accompagnement FLA (périodes de Français Langue d'Apprentissage, anciennement appelées périodes ALE).

Ce dispositif consiste notamment en l'organisation de périodes de renforcement ou d'accompagnement en vue d'améliorer la maîtrise de la langue d'apprentissage au sein même d'une année d'études. Ce dispositif est intégré dans le plan de pilotage. Il s'adresse à des écoles d'enseignement fondamental qui accueillent des élèves FLA.

# ROI



En relation étroite avec les projets éducatif, pédagogique et d'établissement, le règlement d'ordre intérieur organise les conditions de vie en commun et définit les règles qui permettent à tous les partenaires de l'école de se situer.

Le Pouvoir Organisateur Collèges Saint-Etienne et des Hayeffes A.S.B.L. dont le siège se situe Avenue des Prisonniers de Guerre, 36 à Court-St-Etienne déclare que l'école appartient à l'enseignement confessionnel et plus précisément à l'enseignement catholique.

Notre école fait partie de l'Entité BW3 qui regroupe 21 écoles libres de la région : 4 à Ottignies, 1 à Mont-St-Guibert, 2 à Genappe, 1 à Bousval, 1 à Sart-Dames-Avelines, 2 à Chastre, 1 à Perwez, 1 à Malèves-Ste-Marie, 1 à Huppaye, 2 à Jodoigne, 2 à Orp et 3 écoles d'enseignement spécialisé.





## 1. INSCRIPTION

Toute demande d'inscription d'un élève émane des parents, de la personne légalement responsable.

Elle peut également émaner d'une personne qui assure la garde d'un mineur, pour autant que celle-ci puisse se prévaloir d'un mandat express d'une des personnes visées à l'alinéa 1 ou d'un document administratif officiel établissant à suffisance son droit de garde (art.3 de la loi du 29/06/83 sur l'obligation scolaire).

Pour des raisons exceptionnelles et motivées, soumises à l'appréciation du chef d'établissement, l'inscription peut être prise jusqu'au 15 septembre. Au-delà de cette date, seul le Ministre peut accorder une dérogation à l'élève qui, pour des raisons exceptionnelles et motivées, n'est pas régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement.

Avant l'inscription, l'élève et ses parents ont pu prendre connaissance des documents suivants :

- Le projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur,
- Le projet d'établissement
- Le règlement d'ordre intérieur.

A l'inscription, les parents doivent fournir une composition de famille délivrée par leur commune de domiciliation.

Par l'inscription de l'élève dans l'établissement, les parents et l'élève en acceptent le projet éducatif, le projet pédagogique, le projet d'établissement et les règlements. (cfr Articles 76 et 79 du décret missions du 24 juillet 97)

La direction du Collège St-Etienne est seule habilitée à confirmer les inscriptions. Celles-ci peuvent être clôturées avant le premier jour ouvrable du mois de septembre pour manque de place.

Nul n'est admis comme élève régulier, s'il ne satisfait pas aux conditions fixées par les dispositions légales, décrétales, réglementaires, fixées en la matière.

L'élève n'acquiert la qualité d'élève régulièrement inscrit dans l'établissement que lorsque son dossier administratif est complet.

L'élève inscrit régulièrement le demeure jusqu'à la fin de sa scolarité, sauf :

- lorsque l'exclusion de l'élève est prononcée dans le respect des procédures légales,
- lorsque les parents ont fait part à la direction de leur décision de retirer l'enfant de l'établissement,
- lorsque l'élève n'est pas présent à la rentrée scolaire, sans justification aucune.



Retour au ROI

Au cas où les parents auraient un comportement marquant le refus d'adhérer à l'un ou l'autre des différents projets et règlements repris ci-dessus, la direction se réserve le droit de refuser l'inscription ou la réinscription de l'élève, l'année suivante. (Cfr Articles 76 et 91 du décret missions du 24 juillet 97)

Sauf en cas de déménagement ou cas particulier, tout changement d'école est interdit par la loi après le 15 septembre en classe de maternelle et de primaire. Avant tout départ, les parents doivent demander à la direction les formulaires de changement d'école.



## 2. CONSÉQUENCES DE L'INSCRIPTION

- **Présence à l'école**

L'élève est tenu de participer à tous les cours (y compris le cours de natation) et activités pédagogiques. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par la direction après demande dûment justifiée.

Sous la conduite et le contrôle des enseignants, les élèves tiennent un journal de classe mentionnant, de façon succincte mais complète, les tâches qui lui sont imposées à domicile. Les parents exerceront un contrôle en vérifiant chaque jour le journal de classe et en parafant le jour-même toute communication.

Par le seul fait de la fréquentation de l'établissement par l'élève, ses parents s'engagent à s'acquitter des frais scolaires assumés par l'établissement dans le respect des dispositions décrétales en la matière. (Cfr Article 100 du décret missions du 24 juillet 97)

- **Les absences**

Toute absence doit être justifiée de la 3ème maternelle à la 6ème primaire.

Les seuls motifs légitimes d'absence sont les suivants :

- L'indisposition ou la maladie de l'élève (un certificat doit être joint si l'absence dépasse 2 jours),
- Le décès d'un parent ou d'un allié à l'enfant jusqu'au 4<sup>ème</sup> degré,
- Un cas de force majeure ou des circonstances exceptionnelles appréciées par le chef d'établissement.

Toute absence pour d'autres motifs sera considérée comme non justifiée (circulaire ministérielle du 19 avril 95). Ainsi, seront considérées comme non justifiées les absences pour fêtes non fixées au calendrier de la Communauté française, anticipation ou prolongation de congés officiels. Dans ce cas, nous prévenons l'inspection qui vous transmettra une lettre rappelant les obligations scolaires. Après 9 demi-jours d'absences injustifiées, le Service du Droit à l'instruction sera prévenu dès le 5ème jour scolaire ouvrable suivant ces 9 demi-jours.

A l'école primaire, tout retard non justifié sera notifié au journal de classe et à partir du 3ème retard pendant le même trimestre, l'élève sera passible d'une retenue après 15h30 ou le mercredi.







### 3. ORGANISATION DE L'ÉCOLE

- **Ouverture de l'école**

L'école est ouverte le matin dès 7h00 Avenue des Prisonniers de Guerre, 42. Une garderie est assurée le matin et le soir jusqu'à 18h au plus tard.

Une étude est organisée pour les élèves primaires les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45.

Les parents veilleront à respecter les heures d'ouverture et de fermeture de l'école. En dehors de ces heures, les enfants ne sont pas sous la responsabilité de l'école.

- **Organisation des déplacements**

- ❖ Les parents, qui viennent prendre leur(s) enfant(s) à la sortie des classes, attendent devant les grilles afin de permettre une sortie des enfants dans de bonnes conditions.
- ❖ Sans autorisation spéciale, aucun enfant seul ne peut sortir de l'école (**Un mot écrit est le meilleur moyen d'information et de vérification pour les surveillants**).
- ❖ Les parents n'accompagnent pas leur(s) enfant(s) dans les couloirs, exception faite, le matin de 8h20 à 8h45, s'il s'agit d'accueil, de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> maternelle.
- ❖ Les élèves de 3<sup>ème</sup> maternelle et les primaires se rangent dans leur cour respective avant de rentrer en classe avec l'enseignant(e). Les parents ne rentrent pas dans la cour.
- ❖ L'accès aux locaux de classe est strictement interdit aux parents pendant les heures de cours sauf autorisation de la direction et il doit y avoir un motif sérieux et impérieux pour demander à rencontrer un enseignant pendant les heures de cours. Les parents peuvent les contacter sur rendez-vous via le journal de classe par exemple.
- ❖ Il est instamment demandé de ne pas venir rechercher, après les cours, quelque objet oublié en classe ; il n'y a pas de préposé aux distraits !
- ❖ Les enfants qui dînent à l'école ne peuvent pas sortir pendant le temps de midi. Les repas en dehors de l'école, sans surveillance ou chez des condisciples sont interdits sans autorisation écrite des parents. Pour leur sécurité, toute infraction à cet article sera sévèrement sanctionnée. Tout départ inhabituel de l'école doit être demandé par écrit au titulaire, téléphoné au bureau de la direction.
- ❖ Les enfants qui retournent dîner chez eux doivent avoir une autorisation écrite, valable pour l'année éventuellement.





# ROI



- **Récréations**

- ❖ Les élèves ne doivent pas se trouver à l'intérieur des bâtiments pendant les récréations et le temps de midi sauf autorisation d'un enseignant.
- ❖ Les jeux de ballons ne sont autorisés qu'à certaines conditions déterminées par les enseignants : les ballons en cuir sont interdits en dehors des cours de gym.
- ❖ Les jeux de la cour du bas sont réservés aux enfants de l'école maternelle. Seules, des balles en mousse y seront utilisées.
- ❖ Il est interdit d'apporter des objets de valeur, dangereux, GSM, baladeurs, couteaux ou canifs, jeux électroniques en tout genre en dehors des permissions occasionnelles précisées par le titulaire. Préférez les jeux calmes et sans risque. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration de ces objets apportés illicitement.
- ❖ Les chewing-gum ne sont pas autorisés dans les cours et bâtiments.

- **Activités extra-scolaires**

Toute activité extra-scolaire organisée par l'école dans un but pédagogique est obligatoire (classes de neige, ...). Elle s'inscrit dans le projet de l'école.

- **Le sens de la vie en commun**

Les élèves, comme les personnes chargées de leur éducation mettront un point d'honneur à veiller au respect de l'autre par des attitudes et des propos corrects. Ils veilleront à être polis à l'égard d'autrui et seront heureux de rendre service. Ils respecteront les consignes données et le calme dans les déplacements.

- **Tenue et santé**

Les parents veilleront à ce que leur(s) enfant(s) ai(en)t une tenue correcte (longueur raisonnable, bretelles, transparences) et une bonne hygiène corporelle. Les poux font malheureusement partie des risques à l'école ; il est donc souhaitable de vérifier régulièrement les cheveux des enfants et de les traiter immédiatement s'il y a lieu, en n'oubliant pas vêtements et literie.

Un enfant malade ne peut suivre les cours à l'école avec efficacité ; ses parents le garderont à la maison afin qu'il guérisse et ne contamine pas ses petits camarades. L'école ne peut ni assurer le service d'infirmerie ni donner des médicaments.

- **Respect des lieux et du matériel**

Les élèves doivent respecter les lieux où ils vivent et le matériel mis à leur disposition. Toute détérioration volontaire sera sanctionnée selon la gravité et une participation aux frais sera demandée aux parents pour les réparations éventuelles qu'elle pourrait entraîner.



Retour au ROI



## 4. ASSURANCES

Tout accident, quelle qu'en soit la nature, dont est victime un élève dans le cadre d'une activité scolaire, doit être signalé, dans les meilleurs délais auprès du titulaire ou de la direction.

Le Pouvoir Organisateur a souscrit des polices collectives d'assurance scolaire qui couvrent deux volets :

- l'assurance responsabilité civile et
- l'assurance couvrant les accidents corporels survenus à l'assuré.

Par assuré, il a lieu d'entendre :

- ❖ Les différents membres du Pouvoir Organisateur
- ❖ Le chef d'établissement
- ❖ Les membres du personnel
- ❖ Les élèves
- ❖ Les parents ou toute personne bénévole ayant la garde de l'enfant dans le cadre d'une activité scolaire.

Par tiers, il y a lieu d'entendre toute autre personne que le preneur d'assurance et le Pouvoir Organisateur.

La responsabilité civile que les assurés pourraient encourir sur le chemin de l'école n'est pas couverte

L'assurance « accident » couvre les accidents corporels survenus à l'assuré à concurrence des montants fixés dans le contrat d'assurance. L'assurance couvre les frais médicaux, l'invalidité permanente et le décès.

Pour être couvert par l'assurance sur le chemin de l'école (comme piéton), l'élève doit venir à l'école et rentrer chez lui par le chemin le plus court.

Les dégâts occasionnés aux vêtements ne sont pas remboursés par l'assurance de l'école. Les vols et le bris des lunettes ne sont pas couverts.





## 5. SANCTIONS

# ROI

Les sanctions prévues au Collège Saint-Etienne sont par ordre croissant :

- La remarque orale.
- La remarque au journal de classe signée par les parents.
- La confiscation d'objets non appropriés.
- Le travail supplémentaire.
- L'exclusion du cours, qui sanctionne un comportement entravant le bon déroulement du cours. Dans ce cas, l'élève doit être dans une autre classe ou auprès de la direction (ou un autre surveillant).
- La retenue, laquelle sanctionne entre autres trois remarques de même nature au journal de classe, un acte de déprédation, une attitude grave vis à vis d'un condisciple ou d'un membre du personnel.
- L'exclusion provisoire, laquelle sanctionne entre autres
  - la répétition d'un fait semblable à ceux sanctionnés par des retenues,
  - une fugue,
  - un acte d'indiscipline ou un comportement portant gravement atteinte à la communauté ou à ses personnes. Selon la gravité ou la répétition des faits, les exclusions provisoires peuvent être portées à 2 ou 3 jours ; l'exclusion provisoire de l'établissement ou d'un cours ne peut, dans le courant d'une année scolaire, excéder 12 demi-journées.
- L'exclusion définitive ou la non-réinscription, en référence au décret du 24 juillet 97 qui détermine les modalités d'exclusion définitive et la non-réinscription. Celles-ci peuvent être prononcées dans le cas où :
  - l'élève porte atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève.
  - l'élève exerce sciemment et de manière répétée sur un autre élève ou un membre du personnel de l'établissement une pression psychologique insupportable, par menaces, insultes, injures, calomnies ou diffamation.
  - l'élève compromet gravement l'organisation de l'établissement ou lui fait subir un préjudice matériel ou moral grave.
  - l'élève rackette un autre élève de l'établissement.
  - L'élève produit tout acte de violence sexuelle à l'encontre d'un élève ou d'un membre du personnel de l'établissement.
  - La détention ou l'usage d'une arme.
  - Les absences injustifiées peuvent déterminer une non-réinscription.

Les modalités d'exclusion définitives prévoient l'envoi d'une lettre recommandée et une rencontre avec les parents au plus tôt le quatrième jour ouvrable qui suit la notification. Si la gravité des faits le justifie, la direction peut écarter provisoirement l'élève de l'établissement pendant la durée de la procédure de renvoi. Un recours est possible si les parents le souhaitent et sera introduit auprès du Conseil d'Administration du Pouvoir Organisateur. L'introduction d'un recours n'est pas suspensive de la décision d'exclusion.



Retour au ROI



## 6. DIVERS

- Il est demandé de marquer les vêtements ou objets appartenant à l'enfant. Il existe un endroit pour les objets perdus à l'entrée du bâtiment (2 armoires).  
A la fin de chaque trimestre, une exposition d'objets perdus est organisée.  
Tout objet non réclamé sera donné à une œuvre de bienfaisance.
- La distribution de documents extérieurs à l'école ainsi que l'apposition d'affiches doivent faire l'objet d'une demande auprès de la direction.
- **Stationnement.**  
Sur l'avis de la police locale, les parents sont invités à respecter le dépose-minute et à favoriser un écoulement rapide de la circulation.  
Il n'est ni permis de stationner en double file ni juste devant l'entrée du bâtiment (les entrées doivent toujours rester libres en cas de secours d'urgence) **y compris le passage latéral côté Ravel (passage des pompiers).**  
On peut s'arrêter un court moment, le temps nécessaire pour déposer ou embarquer son (ses) enfant(s). Pour la sécurité des enfants, il est demandé aux parents de rouler lentement dans l'avenue des Prisonniers de Guerre.  
Deux emplacements plus larges sur le parking sont strictement réservés aux personnes ayant un problème de mobilité. **Vous pouvez stationner sur le parking du secondaire au n°36 mais pas y laisser votre voiture pendant toute la journée.**  
Il est interdit de laisser sa voiture sur le parking « Proximus -Belgacom ».

## 7. DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement d'ordre intérieur ne dispense pas les élèves, leurs parents ou la personne responsable, de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent, ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.







## ARTICLE 100 DU DECRET « MISSIONS » DU 24 JUILLET 1997

| Année scolaire d'application | Octroi de la subvention « gratuité » |       |       |      | Respect des plafonds « maternel » |       |       |      |
|------------------------------|--------------------------------------|-------|-------|------|-----------------------------------|-------|-------|------|
|                              | M1 EO                                | M2 EO | M3 EO | M ES | M1 EO                             | M2 EO | M3 EO | M ES |
| 2019-2020                    | ✓                                    | ✗     | ✗     | ✓    | ✓                                 | ✗     | ✗     | ✓    |
| 2020-2021                    | ✓                                    | ✓     | ✗     | ✓    | ✓                                 | ✓     | ✗     | ✓    |
| 2021-2022                    | ✓                                    | ✓     | ✓     | ✓    | ✓                                 | ✓     | ✓     | ✓    |

§ 1er. Des dotations et des subventions de fonctionnement annuelles et forfaitaires sont accordées pour couvrir les frais afférents au fonctionnement et à l'équipement des écoles, et à la distribution gratuite de manuels et de fournitures scolaires aux élèves soumis à l'obligation scolaire.

En outre, dans l'enseignement maternel ordinaire et spécialisé, il est octroyé aux écoles

organisées ou subventionnées un montant forfaitaire de 50 euros par élève inscrit, affecté spécifiquement aux frais et fournitures scolaires. Ce montant vise prioritairement l'achat des fournitures scolaires définies comme étant tous les matériels nécessaires à l'atteinte des compétences de base telles que définies dans les socles de compétences initiales de la Communauté française. Ce montant peut également couvrir les frais scolaires liés à l'organisation d'activités scolaires ou de séjours pédagogiques avec nuitée(s). Ce montant est versé chaque année au mois de mars. Il est calculé sur la base du nombre d'élèves régulièrement inscrits dans l'école à la date du 30 septembre de l'année précédente, multiplié par un coefficient de 1,2, et est arrondi à l'unité supérieure si la première décimale est égale ou supérieure à 5, à l'unité inférieure dans les autres cas. Il est indexé annuellement en appliquant aux montants de l'année civile précédente le rapport entre l'indice général des prix à la consommation de janvier de l'année civile en cours et l'indice de janvier de l'année civile précédente.

Tout pouvoir organisateur ayant reçu les montants visés à l'alinéa 2 tient à la disposition des Services du Gouvernement aux fins de contrôle, au plus tard pour le 31 janvier de l'année suivant l'année scolaire pour laquelle les montants ont été accordés, les justificatifs de l'ensemble des dépenses effectuées, et ce, pendant une durée de dix ans. Si dans le cadre d'un contrôle, il apparaît que les montants reçus n'ont pas été affectés à l'achat de fournitures scolaires, à l'organisation d'activités scolaires ou de séjours pédagogiques avec nuitée(s), le montant octroyé devra être ristourné aux Services du Gouvernement dans un délai de soixante jours à dater de la notification adressée au pouvoir organisateur concerné.

§ 2. Dans l'enseignement maternel, ordinaire et spécialisé, aucun minerval direct ou indirect ne peut être perçu. Sans préjudice du paragraphe 3, un pouvoir organisateur ne peut en aucun cas formuler lors de l'inscription ou lors de la poursuite de la scolarisation dans une école une demande de paiement, directe ou indirecte, facultative ou obligatoire, sous forme d'argent, de services ou de fournitures.

Dans l'enseignement primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé, aucun minerval direct ou indirect ne peut être perçu hors les cas prévus, d'une part, par l'article 12, § 1er bis de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement et, d'autre part, par l'article 59, § 1er, de la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement. Sans préjudice des dispositions du présent alinéa et des paragraphes 4 à 6, un pouvoir organisateur ne peut en aucun cas formuler lors de l'inscription ou lors de la poursuite de la scolarisation dans une école une demande de paiement, directe ou indirecte, facultative ou obligatoire, sous forme d'argent, de services ou de fournitures.





# ROI



§ 3. Dans l'enseignement maternel, ordinaire et spécialisé, sans préjudice des alinéas 2 et 3, aucun frais scolaire ne peut être perçu et aucune fourniture scolaire ne peut être réclamée aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale, directement ou indirectement.

Seuls les frais scolaires suivants, appréciés au coût réel, peuvent être perçus :

1<sup>o</sup>les droits d'accès à la piscine ainsi que les déplacements qui y sont liés ;

2<sup>o</sup>les droits d'accès aux activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés. Le Gouvernement arrête le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou pour l'ensemble des années d'étude de l'enseignement maternel ;

3<sup>o</sup>les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s) organisés par l'école et s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement, ainsi que les déplacements qui y sont liés. Le Gouvernement fixe le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou pour l'ensemble des années d'étude de l'enseignement maternel.

Seules les fournitures scolaires suivantes ne sont pas fournies par les écoles :

1<sup>o</sup>le cartable non gami ;

2<sup>o</sup>le plumier non gami ;

3<sup>o</sup>les tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève.

Aucun fournisseur ou marque de fournitures scolaires, de tenues vestimentaires ou sportives usuelles ou prescriptions qui aboutissent au même effet ne peut être imposé aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale.

Les frais scolaires autorisés visés à l'alinéa 2, 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup>, ne peuvent pas être cumulés en vue d'un paiement forfaitaire et unique. Ils sont imputés à des services précis et effectivement organisés.

Les montants fixés en application de l'alinéa 2, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>, sont annuellement indexés en appliquant aux montants de l'année civile précédente le rapport entre l'indice général des prix à la consommation de janvier de l'année civile en cours et l'indice de janvier de l'année civile précédente.

§ 4. Dans l'enseignement primaire, ordinaire et spécialisé, ne sont pas considérés comme perception d'un minerval les frais scolaires appréciés au coût réel suivants :

1<sup>o</sup>les droits d'accès à la piscine ainsi que les déplacements qui y sont liés ;

2<sup>o</sup>les droits d'accès aux activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés. Le Gouvernement fixe le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou sur l'ensemble des années d'étude de l'enseignement primaire ;

3<sup>o</sup>les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s) organisés par l'école et s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement, ainsi que les déplacements qui y sont liés. Le Gouvernement fixe le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou sur l'ensemble des années d'étude de l'enseignement primaire.

Aucun fournisseur ou marque de fournitures scolaires, de tenues vestimentaires ou sportives usuelles ou prescriptions qui aboutissent au même effet ne peut être imposé aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale.

Les frais scolaires autorisés visés à l'alinéa 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup>, ne peuvent pas être cumulés en vue d'un paiement forfaitaire et unique. Ils sont imputés à des services précis et effectivement organisés.

Les montants fixés en application de l'alinéa 1<sup>er</sup>, 2 et 3<sup>o</sup>, sont indexés annuellement en appliquant aux montants de l'année civile précédente le rapport entre l'indice général des prix à la consommation de janvier de l'année civile en cours et l'indice de janvier de l'année civile précédente.

§ 5. Dans l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, ne sont pas considérés comme perception d'un minerval les frais scolaires appréciés au coût réel suivants :

1<sup>o</sup>les droits d'accès à la piscine ainsi que les déplacements qui y sont liés ;

2<sup>o</sup>les droits d'accès aux activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés. Le Gouvernement fixe le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou sur l'ensemble des années d'étude de l'enseignement secondaire ;



# ROI



3°les photocopies distribuées aux élèves ; sur avis conforme du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire, le Gouvernement arrête le montant maximum du coût des photocopies par élève qui peut être réclamé au cours d'une année scolaire ;

4°le prêt de livres scolaires, d'équipements personnels et d'outillage ;

5°les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s) organisés par l'école et s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement, ainsi que les déplacements qui y sont liés. Le Gouvernement fixe le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou sur l'ensemble des années d'étude de l'enseignement secondaire.

Aucun fournisseur ou marque de fournitures scolaires, de tenues vestimentaires ou sportives usuelles ou prescriptions qui aboutissent au même effet ne peut être imposé à l'élève majeur ou aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale.

Les frais scolaires autorisés visés à l'alinéa 1er, 1° à 5°, ne peuvent pas être cumulés en vue d'un paiement forfaitaire et unique. Ils sont imputés à des services précis et effectivement organisés. Les montants fixés en application de l'alinéa 1er, 2° et 5°, sont indexés annuellement en appliquant aux montants de l'année civile précédente le rapport entre l'indice général des prix à la consommation de janvier de l'année civile en cours et l'indice de janvier de l'année civile précédente.

§ 6. Dans l'enseignement primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé, les frais scolaires suivants peuvent être proposés à l'élève s'il est majeur, ou à ses parents ou à la personne investie de l'autorité parentale, s'il est mineur, pour autant que le caractère facultatif ait été explicitement porté à leur connaissance :

1°les achats groupés ;

2°les frais de participation à des activités facultatives ;

3°les abonnements à des revues ;

Ils sont proposés à leur coût réel pour autant qu'ils soient liés au projet pédagogique.

§ 7. Les pouvoirs organisateurs sont tenus, dans la perception des frais, de respecter les dispositions de l'article 11.

Les pouvoirs organisateurs n'impliquent pas les élèves mineurs dans le processus de paiement et dans le dialogue qu'ils entretiennent avec les parents ou la personne investie de l'autorité parentale à propos des frais scolaires et des décomptes périodiques.

Le non-paiement des frais ne peut en aucun cas constituer, pour l'élève, un motif de refus d'inscription ou d'exclusion définitive ou de toute autre sanction même si ces frais figurent dans le projet pédagogique ou dans le projet d'établissement.

Les pouvoirs organisateurs peuvent, dans l'enseignement primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé, mettre en place un paiement correspondant au coût moyen réel des frais scolaires visés aux paragraphes 4 et 5.

Dans l'enseignement obligatoire, aucun droit ou frais, direct ou indirect, ne peut être demandé à l'élève, à ses parents ou à la personne investie de l'autorité parentale, pour la délivrance de ses diplômes et certificats d'enseignement ou de son bulletin scolaire.

§ 8. La référence légale et le texte intégral du présent article sont reproduits dans le règlement d'ordre intérieur de chaque école ainsi que sur l'estimation des frais réclamés visée à l'article 101, § 1er, et les décomptes périodiques visés à l'article 101, § 2.



Retour au ROI

## ROI - RGPD



Nous sollicitons votre consentement pour cinq traitements particuliers de données à caractère personnel. Ces traitements sont bien entendu envisagés dans le cadre d'activités liés à la scolarité de votre enfant.

Vous êtes totalement libres d'accorder ou non ce consentement et disposez, pour ces traitements particuliers, des mêmes droits que ceux accordés pour tout traitement de données à caractère personnel. Merci de vous référer à notre déclaration de protection des données personnelles pour plus d'informations.

Si vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez pas à nous contacter. Si celles-ci concernent plus spécifiquement l'application du Règlement général de protection des données dans notre établissement, vous pouvez envoyer un mail à notre Délégué à la protection des données :

[cecile.retif@csteh.be](mailto:cecile.retif@csteh.be)

Consentements :

- Projet d'établissement, du projet éducatif et pédagogique, du ROI , du contrat d'objectifs
- Traitement des données à caractère personnel au sein du Collège
- Traitement des données à caractère personnel au sein de la classe
- Droit à l'image
- Inscription sur une plateforme numérique



Retour au ROI

# Horaire



## LE MATIN :

Début des cours 8h30

Récréation des primaires et maternelles 10h10-10h30

10 minutes de lecture 10h30-10h40

Fin des cours 12h20

## L'APRÈS-MIDI :

Début des cours 13h40

Fin des cours 15h20

**Fin des cours LE VENDREDI 14h30**



Le jeudi, il y a NATATION suivant l'organisation trimestrielle, de 11h30 à 13h à la piscine du centre sportif de Blocry.



# Administration - Konecto



- ▶ Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être communiqué le plus tôt possible à la direction.
- ▶ Nous vous demandons instamment de rentrer les papiers qui doivent être remis complétés au titulaire, dans les délais demandés.
- ▶ **Nous avons décidé que nos communications se feront sur votre smartphone via l'application « Konecto App »** téléchargeable sur Google Play ou sur l'App Store. En effet, une très grande majorité de nos parents possède un smartphone. Il sera donc très facile de vous contacter via ce moyen simple, rapide et efficace. Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez déjà visiter la page [Konecto App](#) sur laquelle vous retrouverez plus d'explications sur ce système. Nous vous donnerons les codes pour pouvoir utiliser l'application. Nous ne ferons donc plus nos communications en version papier sauf si vous ne possédez pas de smartphone pouvant se connecter à l'application et que vous nous en faites la demande expressément.
- ▶ Le formulaire des **dîners chauds** doit nous parvenir via **Konecto au plus tard**, le 15 du mois précédant l'inscription (sauf pour le mois de septembre : le jeudi de la 1<sup>ère</sup> semaine : 02/09). Le dîner commandé et non consommé ne peut être remboursé le 1er jour d'absence.





## Potage et repas chauds

- L'inscription au potage est facultative. Si vous souhaitez que votre enfant en bénéficie, nous vous demandons de l'inscrire, via Konecto, pour la période du 8 novembre au vendredi 29 avril 2021.

**Veillez prendre note qu'un enfant inscrit au repas chaud n'a pas accès potage puisqu'ils se donnent au même moment dans des lieux différents (classe et réfectoire).**

Voici le prix pour 78 jours de potage: maternelle et primaire (du 8 novembre au 29 avril 2021) :

| POTAGE     | Prix unitaire | 78 jours |
|------------|---------------|----------|
| Maternelle | X 0,45€       | 35€      |
| Primaire   | X 0,45€       | 35€      |



- En ce qui concerne le **REPAS CHAUD**, Ekkilibre nous livrera les repas : le prix est fixé à 3,20 € pour les maternelles et 3,50 € pour les primaires. *Les repas seront servis **DU LUNDI 6 SEPTEMBRE au VENDREDI 17 JUIN 2022***. Il faut s'inscrire **AVANT LE 15** du nouveau mois via Konecto. Soyez attentifs et respectueux des délais !

- On peut choisir les jours que l'on désire.
- On complète le formulaire d'inscription au plus vite (Konecto).
- On paie par mois en même temps que la facture mensuelle.
- Si le formulaire n'est pas rentré pour la date demandée, la commande ne pourra être honorée pour la semaine en cours.
- Tous les paiements se feront sur le compte du Pouvoir Organisateur de l'école : **BE65 7323 2723 4096**
- Par souci de diminuer notre empreinte écologique en papier, la facturation se fera exclusivement par mail. Pour ce faire, nous vous demandons impérativement une adresse mail.

# Notes de frais



## ► Aucun frais ne vous sera réclamé pour :

- Les cahiers
- Le journal de classe
- Les photocopies
- Les manuels scolaires
- La garderie du temps de midi

## ► Des frais vous seront réclamés pour :

- La piscine : 10 € / séance
- Les visites ou activités exceptionnelles :
  - ✓ Tous : Spectacle de Benoit Marenne: entre 4 et 6€
  - ✓ Tous : Théâtre au centre culturel: entre 5€ et 10 €
  - ✓ Tous : Théâtre à l'école: entre 5€ et 10 €
  - ✓ Tous : Sorties scolaires (Zoo - Pass - Tilt etc.): entre 25 et 30 €
  - ✓ P6 : Correspondants Beernem : entre 30 et 40 €
  - ✓ La garderie lors des journées pédagogiques : 5€ la ½ journée - 10€ la journée entière
- Les classes de neige :
  - P5 et P6 : 595 € tous les 2 ans avec épargne obligatoire l'année scolaire avant le départ
- Les classes vertes :
  - P3 et P4 : 180 € tous les 2 ans avec épargne obligatoire l'année scolaire avant le départ (4 x 45€ : juin-juillet-août-septembre 2022)



# Notes de frais



## ► Des frais facultatifs vous seront réclamés pour :

- **Des abonnements à diverses revues ou journaux** : prix variable selon la revue à laquelle vous inscrivez votre enfant : de 38€ à 45€ pour une année scolaire.
- **Le dîner chaud et le potage** :
  - Le repas (plat, dessert) maternelles : 3,20 €
  - Le repas (plat, dessert) primaires : 3,50 €
  - Potage : inscription pour toute la période du 8 novembre 2021 au 29 avril 2022 : 35€
- **T-shirt de gymnastique avec logo de l'école** : 8€ / T-shirt financement classes de neige
- **Photo scolaire** : prix variable selon vos achats
- **Ventes ou opérations diverses** : nous essayons de les limiter, mais elles sont le signe de notre solidarité à divers mouvements ou servent à aider financièrement l'école.
- **La garderie du matin (de 7h à 8h)** : 1€
- **La garderie du soir (16h-18h) et du mercredi après-midi (13h-17h)** (déductibilité fiscale) : 1,50 € / heure / enfant (Gratuité pour le 3<sup>e</sup> enfant)
- **Etude dirigée** : 1,50€
- **Après la fin des cours, des activités sont proposées par des organes extérieurs** : Arti'Zik (lu, ma, je, ve), les Ateliers du Léz' Arts (me, ve) et Promosport (ma, ve), T4G (mercredi).

Suite



## Notes de frais



Pour éviter une manipulation d'argent quotidienne ou presque, la comptabilité est informatisée. Chaque mois, vous recevez une facture reprenant les postes suivants : étude, garderie, repas, potage, natation, spectacle et revues (1 x par an).

Par souci de diminuer notre empreinte écologique en papier, la facturation se fera exclusivement par mail. Pour ce faire, nous vous demandons de nous transmettre impérativement une adresse mail.

Nous vous demandons de payer au moyen du virement joint à la facture au n° de compte du Pouvoir Organisateur de l'école : **BE65 7323 2723 4096**. Ce numéro de compte est exclusivement réservé à ces factures.

Afin d'éviter des recherches inutiles et pour faciliter l'encodage, inscrivez **la communication structurée**. Si vous avez plusieurs enfants, ne groupez pas la somme totale sur un seul virement.

Si vous constatez une erreur ou si vous désirez des éclaircissements sur la note de frais, rendez celle-ci avec vos annotations au titulaire de classe ou venez trouver le secrétariat. Nous vérifierons et nous corrigerons si nécessaire.

Nous vous demandons instamment d'être réguliers dans vos paiements après réception de la facture. Si un problème momentané ou même constant surgit, ayez la gentillesse de venir en parler à la direction (discretion assurée).

Au cas où nous serions sans nouvelle après un rappel pour non-paiement, nous serions dans l'obligation de suspendre tout poste facultatif y compris les garderies !





## Étude et garderie



### Etude :

Une étude dirigée par un enseignant est organisée les lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 16h45. Le prix est le même que celui de la garderie. Elle est destinée en priorité aux élèves de 3ème à 6ème primaire. Elle peut également s'ouvrir pour les élèves de 1ère et 2ème primaire quand le besoin s'en fait sentir. Les élèves qui y participent doivent respecter le silence pour que chacun puisse travailler dans de bonnes conditions. On peut y aller régulièrement ou occasionnellement. L'enfant doit se présenter à l'appel de la personne chargée de l'étude.

**Il n'y aura pas d'étude les jours suivants :** 9/09, 4/10, 9/11, 2/12, 17/01, 15/02, 17/03, 25/04, 10/05, 9/06 (réunion de l'équipe).

S'il y a moins de dix élèves, elle sera supprimée étant donné le coût que cela représente pour quelques élèves seulement.

Un enfant sortant de l'étude avant la fin de l'heure n'est pas comptabilisée à la garderie pour la fin de cette heure. Le 3ème enfant d'une famille ne paie pas la garderie si les deux autres enfants y sont.

### Garderie :

La garderie est ouverte le matin par M. Adrien (0485/72.22.91) à partir de 7h et ferme le soir à 18h.

| Jour     | Matin                                 | Prix | Soir             | Prix   |
|----------|---------------------------------------|------|------------------|--|
| Lundi    | De 7h à 8h                            | 1 €  | De 15h45 à 18h00 | 1,50 € par heure commencée                           |
| Mardi    |                                       |      | De 15h45 à 18h00 |  |
| Mercredi | Rem : pour les enfants arrivant avant |      | De 13h00 à 17h00 | 10 € pour tout retard d'un quart d'heure après 18h00 |
| Jeudi    | 8h00 : si votre enfant arrive à 7h55, |      | De 15h45 à 18h00 |  |
| Vendredi | la garderie sera donc payante         |      | De 15h45 à 18h00 |  |



# Centre P.M.S.



L'école que fréquente votre enfant collabore avec le Centre PMS libre de Wavre II. Nous pouvons donc vous offrir nos services.

## Qui sommes-nous ?

Une équipe composée de psychologues, d'infirmières et d'assistants sociaux.

## Pour qui ?

Pour les **enfants** ainsi que leurs parents et leurs enseignants, en réponse et dans le respect des demandes qui lui sont adressées. La législation prévoit toutefois que les parents puissent refuser à priori la guidance individuelle de leur enfant par le Centre PMS. Dans ce cas, il est nécessaire de prendre contact avec le directeur du Centre qui transmettra un formulaire à compléter.

## Pour quoi ?

- Recevoir une écoute attentive
- Chercher à **comprendre les difficultés** (scolaires, familiales, comportementales, personnelles, relationnelles, ...)
- Identifier des **pistes de solutions** et mobiliser au mieux les ressources disponibles
- Construire un projet personnel **d'orientation**, se connaître, découvrir des filières de formation et des métiers

## Comment ?

- Sur **rendez-vous** en réponse aux demandes (par téléphone au 010 24 10 09, par mail, ...)
- Des services **gratuits**
- Des avis consultatifs
- En toute indépendance
- Dans le respect du **secret** professionnel
- En **partenariat** avec les écoles (concertations, conseils de classe, ...)

## Où ?

Au centre PMS à Wavre :

Rue Théophile Piat, 22 -

Rue du Moulin à Vent, 26

Tel. : 010 24 10 09

Pour en savoir plus : [www.pms-wavre2.be](http://www.pms-wavre2.be) [www.centrepms.be](http://www.centrepms.be)



Suite



# Centre P.M.S.



Que se passe-t-il si vous faites appel au Centre PMS ?

## **Vous êtes un parent :**

Vous observez une difficulté chez votre enfant (au niveau de son comportement, son attitude, ses apprentissages) et vous vous posez des questions à ce sujet ?

Ou vous avez été contacté par l'enseignant de votre enfant, il vous a fait part de ses questions et de ses observations à l'école et il vous a encouragé à prendre rendez-vous avec le Centre PMS ?

Vous pouvez prendre contact avec l'équipe du Centre PMS, par téléphone ou de préférence par mail. Elle répondra à votre demande gratuitement et confidentiellement.

Une première analyse de votre demande au téléphone ou par mail sera suivie d'un rendez-vous au Centre PMS assez rapidement.

Ce premier entretien sera l'occasion de prendre connaissance de la situation, d'en faire une première analyse avec vous, d'envisager plusieurs hypothèses et d'organiser la suite des contacts si des questions restent ouvertes ou si d'autres investigations doivent être prévues (un examen ou un entretien avec votre enfant, des contacts avec un autre service, ...).

Suite à des démarches d'approfondissement, un second rendez-vous vous est proposé pour en partager avec vous les résultats. Des pistes ou des orientations sont alors construites ensemble. Nous prévoyons avec vous toutes les communications nécessaires, avec l'école mais aussi, quand c'est nécessaire, avec un service qui pourrait prendre en charge la remédiation des difficultés. Nous prévoyons ce qui peut être dit, dans l'intérêt de l'enfant, et qui permettrait aux personnes concernées de comprendre et d'accompagner l'enfant. Un suivi est enfin à prévoir, pour évaluer l'évolution de l'enfant. Centre PMS libre de Wavre II

## **Tu es un enfant :**

Tu sens que quelque chose ne va pas bien, tu te poses des questions, tu sens que tu as besoin de parler à quelqu'un ? Sans doute as-tu pu en parler avec tes parents ou tes enseignants. Si ceux-ci t'ont conseillé de rencontrer une personne du Centre PMS, ils pourront t'aider à prendre contact avec nous. Nous pourrons te rencontrer à l'école ou au Centre PMS, avec eux ou sans eux. Dans ce cas, nous ne serons pas tenus de leur communiquer ce que tu nous aurais dit. On appelle ça le secret professionnel. Cela dit, il est souvent très utile de partager en confiance et avec notre aide les questions ou les pistes de solution à tes parents ou à tes profs.

# Promotion de la Santé à l'École (PSE)



## 1. Nos missions :

- suivi médical (bilans de santé et vaccination)
- lutte contre les maladies transmissibles
- promotion de la santé et d'un environnement favorable au bien-être des élèves.
- recueil de données sanitaires statistiques.

Ce service est identique et gratuit pour tous les élèves du Brabant Wallon.

## 2. Notre souhait, au travers de ces missions

Promouvoir la santé et le bien-être de l'élève ;

Veiller à la qualité de vie de l'élève à l'école ;

Favoriser l'estime de soi de l'élève.

- Nous réalisons une visite d'école tous les 3 ans via notre médecin référent. Cette visite a pour objectif de passer en revue tous les aspects de sécurité mais aussi de bien-être des élèves de toute l'école.
- Nous réalisons les bilans de santé pour les 1ères maternelles, les 3èmes maternelles, les 2èmes primaires, les 4èmes primaires et les 6èmes primaires. Vos enfants seront aussi vus en secondaire : 2ème et 4ème.
- Nous proposons aussi les vaccinations pour votre enfant sur simple demande dument complétée. Plus d'infos sur le calendrier vaccinal de votre enfant sur : [www.vaccinationinfo.be](http://www.vaccinationinfo.be)
- Nous collaborons étroitement avec le PMS de l'école (suivi des élèves, animations santé, projets santé à l'école, ...) mais aussi avec d'autres partenaires : planning familial, croix rouge, AMO, SAJ, ...
- Votre infirmière référente est Mme
- Votre médecin référent est le Dr



**PSE (Promotion Santé à l'École) libre de Wavre**

Montagne d'Aisemont, 119 1300 Wavre

Tel : 010/22 45 51 Fax : 010/24 39 67

Email : [wavre@pselibrebw.be](mailto:wavre@pselibrebw.be)

# Éducation physique et natation



**La tenue d'éducation physique se compose :**

- d'un t-shirt **gris clair** réservé au cours (possibilité de commander un T-shirt avec logo à l'école),
- d'un short, de sandales de gymnastique (intérieur) et de baskets de sport pour la course.
- le tout bien marqué et dans un sac prévu à cet effet.

Par mesure d'hygiène, le sac est ramené à la maison après chaque séance afin que la tenue soit propre pour le cours suivant.

**Tous les élèves, à partir de la 1<sup>re</sup> primaire, se rendent à la piscine le jeudi au centre sportif du Blocry : départ à 11h30 et retour à 13h.**

Du 9 septembre au 14 octobre, les élèves de 6<sup>e</sup> primaire

Du 21 octobre au 9 décembre, les élèves de 5<sup>e</sup> primaire

Du 16 décembre au 3 février, les élèves de 4<sup>e</sup> primaire

Du 10 février au 24 mars, les élèves de 3<sup>e</sup> primaire

Du 31 mars au 19 mai, les élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> primaire A

Du 2 juin au 23 juin, les élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> primaire B

Les enfants dînent en rentrant vers 13h. Il n'y a pas de repas chauds ce midi-là.

L'accompagnement est assuré par 3 professeurs.

Ne pas oublier d'emporter :

- un maillot de bain (pas de short de natation)
- un bonnet obligatoire.
- un essuie et un peigne.
- le tout dans un sac également marqué.

**Etant donné le taux d'absentéisme à la piscine à certaines périodes de l'année, nous sommes obligés de comptabiliser tous les déplacements et toutes les entrées sachant que nous devons les payer. Le prix est fixé à 10 €.**

Exception faite si l'enfant est porteur d'un certificat médical de longue durée l'exemptant du cours.



# Classes de dépaysement



## Classes de neige et objectif 2023

Les classes de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> participeront aux classes de neige en 2022-2023. Une épargne sera lancée dans le courant du premier trimestre 2022 pour les élèves de 4<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> années.

Afin de pouvoir aider les enfants à partir en classes de neige à un prix raisonnable ou de leur offrir quelques activités supplémentaires comme une promenade en raquettes, une visite, ... Un petit groupe de parents motivés se constituera.

Les enfants viendront vous proposer ces différents objets, nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.

L'équipe de "Objectif 2023"

## Classes vertes 2023

Les classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> participeront à des classes vertes en 2022-2023. Elles auront lieu au Domaine Provincial de Chevetogne. Une épargne est proposée sur le compte **BE75 7420 0800 4151**. De plus amples informations vous seront données dans le courant de l'année.



# Dates importantes



## Congés

|  |                      |
|--|----------------------|
| Lundi 27 septembre 2021                              | Fête de la FWB       |
| Du lundi 1er novembre au vendredi 5 novembre 2021    | Congé de Toussaint   |
| Jeudi 11 novembre 2021                               | Congé de l'Armistice |
| Du lundi 27 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022 | Vacances de Noël     |
| Du lundi 28 février au vendredi 04 mars 2022         | Congé de Carnaval    |
| Du lundi 4 avril au lundi 18 avril 2022              | Vacances de Pâques   |
| Jeudi 26 mai 2022                                    | Congé de l'Ascension |
| Le lundi 6 juin 2022                                 | Lundi de Pentecôte   |
| Du vendredi 1er juillet au mercredi 31 août 2022     | Vacances d'été       |

## Agenda

|                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| Dimanche 3 octobre 2021   | Petit déjeuner convivial |
| 13, 14 et 15 octobre 2021 | Projection Marenne       |
| Le 23 octobre 2021        | Repas gastronomique      |
| Vendredi 17 décembre 2021 | Marché de Noël           |
| Samedi 19 mars 2022       | Repas de printemps       |
| Samedi 14 mai 2022        | Fête d'école             |
| À définir                 | Photos de classe         |



Suite



# Dates importantes



## Bulletins

|                                   |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Semaine du 15 au 19 novembre 2021 | 1 <sup>er</sup> bulletin |
| Semaine du 21 au 25 février 2022  | 2 <sup>e</sup> bulletin  |
| Semaine du 23 au 27 mai 2022      | 3 <sup>e</sup> bulletin  |
| Semaine du 20 au 24 juin 2022     | 4 <sup>e</sup> bulletin  |

## Réunion d'accueil à 19h

|                         |  |
|-------------------------|--|
| jeudi 2 septembre 2021  | 5 <sup>es</sup> et 6 <sup>es</sup> primaires                               |
| lundi 6 septembre 2021  | 1 <sup>res</sup> et 2 <sup>es</sup> primaires                              |
| mardi 7 septembre 2021  | 3 <sup>es</sup> et 4 <sup>es</sup> primaires                               |
| lundi 13 septembre 2021 | Accueil, 1 <sup>res</sup> , 2 <sup>es</sup> et 3 <sup>es</sup> maternelles |



## Journées pédagogiques

Cette année, notre équipe poursuivra sa formation liée au contrat d'objectifs sur l'évaluation: 01/10, 10/11, 19/01, 23/02 et 18/05.

**IMPORTANT l'école organisera une garderie payante avec Promosport car l'ensemble de l'équipe se forme.**

Une journée pédagogique pour la section maternelle et les enseignants de P1 et P2 aura également lieu , les dates vous seront communiquées ultérieurement.



# Acteurs de l'école

P.O.

Direction

Enseignants

Comité  
des  
Fêtes

Zéro  
déchet

Bénévoles

CNV

Association  
des  
Parents



# Acteurs de l'école



## Le Pouvoir Organisateur (P.O.)

Le Conseil d'administration du Pouvoir Organisateur (P.O.) regroupe les responsables légaux de l'école qui prennent des décisions pour le bien de celle-ci.

Il se compose aujourd'hui de :

Président : M. Damien DEMELENNE

Membres du Conseil d'Administration :

Mme Cécile RÉTIF

Mme Cécile ANDRE

Mme Axelle GALAND

Mme Marie-Paule PAQUET

Mme Miette MOHYMONT

M. Thomas JADIN

M. Yorick CZARNOCKI

M. Christian DEGRAEVE

M. Pierre DILLIEN

M. Pierre DEFRANCE

M. Jean-Luc BERNARD

M. Jean-Paul DEVROYE

## La direction

Mme Cécile Rétif



Retour aux acteurs



## Les enseignants

# Acteurs de l'école



Retour aux acteurs



### ❖ Maternelles :

#### PLATEAU A

(Accueil, 1<sup>res</sup>, 2<sup>es</sup> et 3<sup>es</sup> maternelles)

Madame Judith VERCRUYSSÉ  
Mme Karine RONSYN

#### PLATEAU B

(Accueil, 1<sup>res</sup>, 2<sup>es</sup> et 3<sup>es</sup> maternelles)

Mme Virginie DEWITTE  
Madame Jessica DUMONT

**Polyvalentes** : Madame Aurore WILMOTTE, Madame Sarah BOE et Madame Daina DELVAUX

**Psychomotricité** : Mme Aurélie LEMMENS

**Puéricultrices pour les 2 plateaux** : Mme Vanessa DEBRAS et Mme Delphine BEAUCLERCQ

### ❖ Primaires:

P1 A : Madame Dominique RAMLOT  
P2 A : Monsieur Vincent VAN HOUDENHOVEN  
P3 A : Monsieur Matthieu DUPLICY  
P4 A : Madame Marie CASSE  
P5 A : Madame Vanessa WALLENS  
P6 A : Monsieur Johan MARTIN ETIENNE

P1 B : Madame Catherine PATTE  
P2 B : Monsieur Xavier BREYNE  
P3 B : Madame Valérie BRAGARD  
P4 B : Monsieur Raphaël BAYET  
P5 B : Madame Léa PHILIPPART  
P6 B : Madame Jacqueline VAN UYTBERGEN

Suite





❖ Maitres spéciaux, secrétaire et surveillants

**Projet ECRIRE, FLA-éveil aux langues et remédiation :**

Madame Julie PENSIS

Madame Louise LEROUX

Madame Violette HAUCHART

Madame Valentine FRANCOIS

Madame Céline CHEVAL

**Professeurs d'éducation physique :**

Monsieur Thomas VRIAMONT

Monsieur David VANDERBEEK

Monsieur Guillaume DUQUESNE

**Maîtres de seconde langue (néerlandais):**

Madame Cécile CLOOTS

Madame Aurélie VAN ANTWERPEN

Madame Olivia de VILLE de GOYET

**Educatrice, secrétaire et économe :** Madame Mélanie

RICHEL

**Surveillants**

Monsieur Adrien LACOURT (garderie matin +repas chauds + temps de midi + garderie soir)

Madame Mélanie RICHEL (garderie matin (8h) + repas chauds + temps de midi+ mercredi (13h))

Madame Yvette VANDERLINCK-Marie-Ange AERTS (repas chauds + temps de midi et garderie (15h20-17h30))

Madame Cécile LENOIR (garderie matin +repas chauds + temps de midi + garderie soir)

Madame Eugénie HELDENBERGH (assistante maternelle)

Les enseignants surveillent la récréation du matin, l'accueil et la sortie des cours.

# Acteurs de l'école



## L'Association des Parents (A.P.)

L'Association des parents ou AP, dont tous les parents font partie de droit, a pour but de promouvoir le lien qui unit les parents, les enseignants et la direction, afin de soutenir l'école dans ses projets et dans ses réflexions. Cette association travaille en harmonie avec l'école. Les réunions et activités qu'elle organise sont des lieux de paroles et d'échanges entre les parents. Vous pouvez y participer ponctuellement ou vous engager davantage. Les projets sont vastes et prometteurs et les nouvelles idées les bienvenues.

La date de réunion et son ordre du jour sont envoyés par mail ou/et via Konecto quelques jours avant sa tenue. Ils apparaissent aussi sur le site internet du collège. Les réunions se tiennent dans la salle Arc-en-ciel, 1er étage au bout du couloir. Les activités ponctuelles sont prises en charge par un parent qui fera appel à votre bonne volonté et leur organisation est traitée en dehors des réunions. Vous êtes tous les bienvenus.

**Co-Présidence** : Mme Marie-Céline Squelin (maman de Théo) et M. Sébastien Schellen (papa d'Eliot, d'Alexis et d'Anaïs)

**Secrétaire** : Mme Roman Bernadette (maman de Oscar)

**Trésorier** : M. Paque Quentin (papa d'Inès et d'Aurélien)



Retour aux acteurs

# Acteurs de l'école



## Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes est constitué de parents, d'enseignants et de la directrice qui se réunissent dans une ambiance conviviale. On y organise les fêtes de l'année : Marché de Noël, Repas gastronomique, Repas de printemps et Fête d'école. Celles-ci ont pour but, la collecte de fonds pour l'entretien des bâtiments et pour améliorer le bien-être de nos élèves mais aussi et surtout de permettre à tous les enfants, parents, enseignants et amis de l'école de se retrouver ou de faire connaissance dans une ambiance de fête ! Ces temps forts ne seraient pas réussis sans une solide organisation. C'est notre raison d'être ! Les dons et capacités de chacun y sont mis en valeur.

Mme Jacqueline (P6B), M. Johan (P6A), M. Vincent (P2A), M. Raphaël (P4B), Mme Marie (P4A), Mme Valérie (P3B), M. Matthieu (P3A), Mme Violette (Polyvalente), M. Xavier (P2B), Mme Jessica (Plateau « maternelles » B), Mme Sarah (Plateaux « maternelles » A et B), Mme Virginie (Plateau « maternelles » B), Jérémie Banier (papa de Mathieu), Patricia Devits (grand-mère de Linoa et Aria), Vinciane Herpain (maman de Noah), Christel Kumps (maman de Lucie et Maxime), Sébastien Linard (papa d'Eléanore et Capucine), Boris Maroutaëff (papa d'Antonin), Barbara Engerisser et Laurent Noël (parents d'Elodie et d'Elisa), Lorraine Paque (maman d'Inès et d'Aurélien), Sophie Pirard (maman de Timothée), Sébastien Schellen (papa d'Alexis, Eliot et Anaïs), Virginie Wéry (maman de Lou et Mattéo), Nathalie Jadot (maman d'une ancienne élève), Sandrine Vandebussche-Staelens (maman d'anciens élèves ) et Mme Cécile Rétif (directrice).



Retour aux acteurs



# Acteurs de l'école



## La Communication Nouvelle et Vivante (C.N.V.)

Depuis 2002, un groupe d'enseignants et de parents suit des formations en Communication Non Violente pour apprendre aux enfants à communiquer et à gérer leurs conflits autrement. Des animations sont réalisées dans les classes et ont abouti à la constitution d'un groupe d'enfants médiateurs.

Formations pour les enfants médiateurs : de septembre à novembre.

Le groupe peut intervenir à la demande (d'un élève, de parents ou d'un enseignant) pour gérer un conflit, un différend ou un malaise :

- avec un élève
- entre un groupe d'élèves
- au sein du « groupe classe ».

**Composition de l'équipe** : Laurence Delestrée, Alice Duplidy, Anne-Sophie de Brauwere, Lorraine Paque, Vinciane Claude, Eric Vincke, Jérémie Banier, Barbara Noël, Mesdames Aurore, Virginie, Cécile, Louise et Madame Cécile Rétif (directrice).

Première réunion parents-enseignants-direction 30/09



Retour aux acteurs



# Acteurs de l'école

## Zéro déchet

Il s'agit d'un projet démarré en 2019-2020 afin de sensibiliser les enfants, leur famille, le personnel de notre école à prendre soin de notre environnement.

Grâce à nos actions, nous avons obtenu le label "école plus propre" octroyé par l'association "Good Planet" ainsi qu'une prime de 1000 euros qui nous servira à améliorer et à faciliter le tri des déchets, le potager etc.

Si l'envie vous en dit, vous pouvez rejoindre l'équipe Zéro Déchet : [matthieu.duplicy@cste.be](mailto:matthieu.duplicy@cste.be)

Ci-joint la ligne du temps de nos actions.



La première réunion se déroulera le jeudi 07/10/2021 à 20 heures.

**Membres de l'équipe :** M. Matthieu (P3A), Mme Violette (Polyvalente), Mme Julie et Mme Louise (Projet ECRIRE primaire), Madame Aurore (Polyvalente), Madame Valentine (Polyvalente) et Madame Vanessa (Puéricultrice), Sylvie Banier-Dossin (maman de Mathieu), Sébastien Linard (papa d'Eléanore et Capucine), Sophie Pirard- DeBelder (maman de Timothée), Sébastien Schellen (papa d'Alexis, Eliot et Anais). Retour aux acteurs

# Acteurs de l'école



## Bénévoles

### **Bibliothèque :**

Depuis des années, des mamans bénévoles d'anciens élèves ou d'élèves actuels assurent un service de bibliothèque. Depuis 5 ans, une grand-maman d'élèves actuels présente tous les 15 jours un large éventail de livres (+/- 2000 titres) aux enfants de 2,5 ans à la 6ème primaire. Une participation de 1,5 € pour l'année est demandée pour assurer le bon fonctionnement de cette bibliothèque (fiches, réparations, pertes...). Ce montant est facturé en début d'année. Tout livre perdu ou détérioré devra être remplacé à l'identique ou remboursé.

**Grand-maman bénévole :** Madame Julienne Gerin (grand-mère de Lyam et Lucas Troch)

### **Rallye lecture :**

Le rallye lecture des classes de 3èmes et 4èmes primaires et des classes de 5èmes et 6èmes primaires est une invitation au pays des livres, des mots et des histoires. Pendant 8 semaines, deux mamans d'anciens élèves viennent présenter des livres qu'elles ont lus, aux enfants de ces 4 années. Les enfants prennent le temps d'écoute, de toucher et de se laisser emporter dans le train du rêve. Pour chaque livre lu, un questionnaire est préparé et chaque enfant prend le temps d'y répondre. A nous alors de voir si l'enfant a bien compris l'histoire lue, s'il a été attentif et surtout s'il a eu envie de monter à bord du train. Notre but est simplement de lui donner **le goût de lire** et, également, de se procurer des livres facilement, d'aider les élèves à être réguliers dans leur travail et d'aller au bout des choses... **Il ne s'agit en rien d'une compétition entre enfants !** Au bout de ce voyage, des découvertes, une approche de la lecture et des moments inoubliables avec, comme récompense, un diplôme valorisant l'être, l'envie de lire... Que d'agréables surprises au bout du chemin parcouru ensemble! Que de progrès ! Et que de plaisirs partagés... Tout livre perdu ou détérioré devra être remplacé à l'identique ou être remboursé.

Mamans bénévoles d'anciens élèves : Marie-Claude Boon-Falleur et Sandrine Vandebussche-Staelens

Suite



# Acteurs de l'école



## Bénévoles

### Atelier de couture

Depuis plus de vingt ans, le cours de couture est né dans notre école.

Nos objectifs seront avant tout d'encourager les élèves à aller jusqu'au bout de leur ouvrage mais aussi, d'apprendre à enfiler une aiguille, à nouer, arrêter son fil, suivre un patron et, apprendre le point arrière. Le cours s'adresse tant aux filles qu'aux garçons de la 3ème à la 6ème primaire. Les élèves emmènent leur ouvrage à la maison après la Fête d'école où crabes, pieuvres, girafes, canards, chiens, ... seront exposés. Depuis la rentrée 2020, nous nous sommes adaptées au code couleur imposé aux écoles. Seuls les élèves de P6 ont eu l'occasion de réaliser leur ouvrage.

C'est pour cette raison que durant l'année 2021-2022, nous n'accepterons pas de nouvelles inscriptions afin de permettre la réalisation de leur ouvrage à tous les élèves déjà inscrits. Nous commencerons le lundi 20 septembre avec les élèves de P6A et P6B. Ensuite, ce sera le tour des 2 classes de P5 et enfin les P4.

**Bénévoles** : Sandrine Vandebussche-Staelens: sandrine.vandebussche@cste.be (maman d'anciens élèves), Mme Bernadette Moreau (grand-mère d'anciens élèves), Mme Patricia Devits (grand-mère de Linoa et Aria), Mme Martine Mahy, Mme Martine Schoreels (maman de Mme Vanessa W.)

### VéloBus

Un Vélobus est organisé en collaboration avec le Gracq de Court-St-Etienne.

**Vélobus**: groupe d'enfants encadrés d'adultes et de grands ados se rendant à l'école à vélo en suivant un parcours prédéfini; le but du Vélobus est d'être régulier, et a lieu un jour par semaine.

3 trajets sont possibles dont voici les points de départ:

- Bousval parking du centre sportif
- Beaurieux, ferme de Beaurieux
- Ottignies, maison de la Laïcité

Il est encadré en partie par les parents dont les enfants participent et par des bénévoles du Gracq.

Il s'adresse aux enfants qui ont déjà une bonne autonomie sur leur vélo. Si votre enfant est débutant, il est nécessaire qu'un de ses parents l'accompagne au sein du Vélobus.

Les informations complémentaires et inscriptions se feront via un Konecto début d'année.

**Maman bénévole**: Madame Dorothee Gillon (Maman de Zoé Soille P4B), dorotheegillon@yahoo.fr



Retour aux acteurs



# Lieux d'échanges



Afin qu'une école soit un véritable lieu de rencontre, d'échanges, de construction pour votre enfant, il faut que le Conseil de participation et le Forum vivent. C'est ensemble seulement que nous pouvons y arriver !

## Conseil de Participation

Le Conseil de Participation réunit les représentants des différents acteurs de l'école. Après les élections en septembre, nous communiquerons sa composition.

Notre mission: assurer le suivi du projet d'établissement 2020-2023 en évaluant sa mise en œuvre.

### **Pouvoir Organisateur :**

- o M. Damien DEMELENNE
- o Mme Cécile RETIF (directrice)
- o Mme Miette MOHYMONT

### **Association des Parents :**

- o M. Sébastien CLAUDE
- o Mme Sylvie BANIER-DOSSIN
- o Mme Sophie PIRARD
- o Suppléant : M. Sébastien SCHELLEN

### **Enseignants :**

- o Mme Jessica Soleil B
- o M. Raphaël : P4B

### **o Suppléantes :**

- Mme Jacqueline : P6B
- Mme Sarah : Soleils A et B

# Lieux d'échanges



## Le Forum des élèves

Le Forum est un Conseil d'élèves. Deux délégués de classe sont élus par leurs pairs pour représenter leur classe au Forum trimestriel avec un professeur et la direction. Les enfants ont la parole pour rapporter les remarques et idées de toute la classe. Ensemble, nous essayons, en prenant nos responsabilités (enfant, enseignant, directeur), de trouver une solution pour que la vie à l'école se passe le mieux possible. Parfois les demandes des enfants ne peuvent se réaliser, dans ce cas, nous leur en expliquons la raison.

Nos élèves participent au Conseil Communal des Enfants. Les élèves de 5ème et 6ème primaires ont eu des informations, ont fait des élections et les représentants ont été formés à leur nouvelle tâche. Depuis janvier 2004, le conseil communal des enfants est effectif. De nouvelles élections seront organisées dans le courant du premier trimestre.

Site internet de l'école (Représentants des enseignants/conception et mise à jour : M. Vincent et M. Xavier)

Nous avons construit un site internet pour le Collège St-Etienne fondamental et secondaire. Vous pouvez y lire plein d'informations, y découvrir des photos de projets vécus en classe ou retrouver des rapports de l'Association des parents et ... des surprises. Il va de soi que les photos ne mentionneront pas le nom des enfants. Si vous ne désirez pas voir de photo de votre enfant ou si une photo de votre enfant sur un site internet vous pose problème, veuillez remplir le formulaire « Droit à l'image ».

Lors du confinement, nous avons créé notre Padlet. Son utilisation vous sera précisée par chaque enseignant. Vous pouvez nous retrouver sur Facebook, c'est un groupe privé ayant comme membres, uniquement des parents d'élèves (demande d'approbation).

## Bus scolaire



Pour les habitants de Court-St-Etienne, il est possible que votre enfant soit pris en charge par le « ramassage scolaire » **à condition d'habiter à au moins 1 kilomètre de l'école et d'une ligne régulière de bus**. Dans ce cas, le matin, le mercredi midi ou le soir, votre enfant pourra se rendre ou revenir de l'école **gratuitement (jusqu'à ses 12 ans)**. Cependant, le lieu d'embarquement est déterminé par le TEC (maison ou lieu commun). Pour les renseignements pratiques ou pour s'inscrire, veuillez prendre un rendez-vous avec Mme Mélanie.



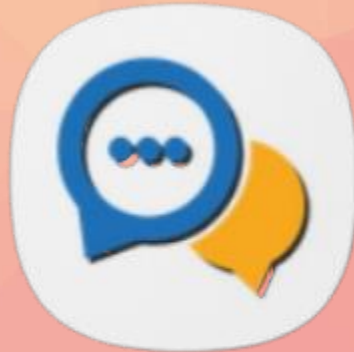
# Communication- KONECTO



Dans un but d'améliorer la communication avec tous les parents, nous souhaitons envoyer les courriers de l'école mais aussi de l'Association des Parents via Konecto App.

Si pour votre famille (séparation, ...) vous désirez nous transmettre 2 adresses e-mail afin que chacun puisse obtenir les informations, précisez-le.

Notre but est de vous transmettre les informations dans les meilleures conditions ! Il est donc indispensable de nous avertir si vous changez d'adresse mail.



Konecto App